A LA COR[illegible]LE FLEURIE.

Ed. [illegible]AUD,

Parf[illegible], Savo[illegible]r, Chimiste,

FOURN[illegible] DE S. M. LA [illegible] D'ANGLE[illegible]RRE,

230, Rue St. Martin, à Paris.

[illegible] de Parfumerie fine & Savons de toilette. Maison réputée pour la bonne qualité de ses produits, ses parfums pour les mouchoirs, ses eaux de toilette connues dans le monde entier. Jusqu'à présent le commerce de parfumerie a été discrédité par les mauvais produits qu'on expédiait sur le continent et aux colonies. Nous recommandons particulièrement la maison **Ed. Pinaud** comme une maison hors ligne pour le soin qu'elle apporte à sa fabrication et au cachet distingué qu'elle sait donner à tous les produits qui portent sa signature et sa marque.

8 mai—a 1.

WHITE HALL,
Rue St Louis, No 44.
Ouverture d'un grand Salon et Restaurant
POUR LES DAMES.

LES soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de WHITE HALL, ont voulu y répondre par des embellissements considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier.

Ils ont fait décorer ce nouveau Salon par les artistes les plus distingués de la ville; le luxe y est uni au confortable. On y trouvera toutes les primeurs des différentes saisons et des vins de premier choix.

Les soussignés invitent le public à prendre part samedi soir, à un grand LUNCH, par lequel ils ouvriront leur salon.

13nov—a S. VIOSCA & Co.

Bois de construction ! Bois de construction !

LES soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de bois blanchis, tels que planches, plafonds et voliges ; aussi, des bois de construction, de toutes dimensions, qu'ils offrent à vendre aux prix réguliers du marché, soit pour du comptant, soit pour des acceptations de la ville.

Tous les ordres qui leur seront laissés soit à leur bureau tête du Vieux Bassin, encoignure Toulouse, ou chez leurs agents, MM. Legendre et Ferrier, No 11, rue Bienville, seront remplis dans le plus bref délai. 12 mars DE POUILLY & GAGNET.

Charbon—Charbon.

McBEAN, WILLARD & Co, ont constamment en mains, à leurs dépôt de charbon de la ville, No 77, rue de la Douane, 338, rue Tchoupitoulas, et 350, rue Royale, la meilleure qualité de charbon anthracite et cannel anglais, à vendre en gros et en détail ou en lots convenables aux acheteurs, en tonneaux ou en barils à l'usage des plantations. Toute demande sera promptement exécutée.

11avril— McBEAN, WILLARD & Co.

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des États suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. 28avril—1an

A LOUER immédiatement, le haut de la maison No 86, rue Royale, encoignure Bienville, au dessus du magasin de Mme Banister. S'adresser à JUAN Y DE EGANA, 29 mai No 47 rue Bienville

A VENDRE—Une belle résidence de famille située rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier, se composant d'une jolie maison haute en briques, cuisine haute en briques, parterre sur le côté de la propriété, cour carrelée, water work, porte cochère. Le tout en parfait état et bien entretenu.

Pour les conditions et la description, s'adresser à 20 mai BONNEVAL & BENIT.

A vendre ou à louer.

Une magnifique résidence à Biloxi, qui a été occupée pendant 3 ans comme hôtel, et qui est favorablement connue sous le nom de BILOXI EXCHANGE. Elle est située près du fer wharf et est aussi convenable pour résidence particulière que pour un établissement public. Elle sera vendue à des conditions raisonnables. Pour de plus amples informations s'adresser à Johnie Equen, encoignure Marigny et Casacalvo, 3me municipalité. 31mai—15

A LOUER—La maison à trois étages, située à l'encoignure des rues St-Louis et Dauphine. Elle pourra être livrée le 15 de juin. S'adresser à M. FATZO, à l'encoignure St-Louis et Passage de la Bourse ou 153, Vieille Levée. 20 mai

A LOUER—Une maison en briques à étage, située rue Dumaine, entre Condé et Royale.

Deux maisons avec magasins, situées rue de la Levée, face au port, entre Ursulines et Hôpital.

Une maison en briques à étage, située rue de la Commune, entre St-Jean et St-Pierre.

Deux maisons en briques avec magasins, situées rue Condé, entre Madison et Ste-Anne.

Une maison de résidence, située rue Bagatelle, entre St-Jean Baptiste et St-Avide.

Une maison de résidence, située rue Poètes, entre Craps et Grands et Hommes. S'adresser chez EUG. ROCHEREAU & Co, 21 mai et 19, rue St-Louis

MAISON HAUTE A LOUER pour le 1er aout prochain, située rue du Canal, No 120 entre Bourbon et Dauphine. S'adresser chez Ven. HEBERT, 15 mai 149 rue de Chartres

A LOUER—Un bureau situé rue de la Douane, No 62, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale. Possession en sera donnée le 15 courant. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET & CO, 8 mai 22 rue St-Louis.

A LOUER—La maison en briques à trois étages, située rue Bourbon, No 80, entre Conti et Bienville. Elle sera délivrée en bon ordre le 1er juin prochain. S'adresser à G. TOURNADE, 7mai No 75, rue Conti

A LOUER.
A LOUER un beau magasin ou bureau sur la façade, No 98, rue Gravier, s'adresser à McDOWELL & MILLS, 6 av 98 rue Gravier

Magasin à louer.

UN magasin situé dans la Seconde Municipalité, rue Nouvelle Levée, No 24. Un magasin situé rue Conti, No 8.

Possession en sera donnée immédiatement. Pour ces conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co, 6 avril—1m 22 rue St-Louis

A LOUER—Une maison, à Biloxi, contenant 15 appartements. S'adresser à JOHN COLLEY, Biloxi, ou à PAUL JUGE FILS & CO, 1mai 27, rue St Louis

A LOUER DE SUITE—La Maison et Magasin en briques, situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalie. S'adresser à X LAMBERT, 15 av No 62, rue des Magasins

A LOUER, avec ou sans bail—Le café qui fait l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, avec la maison contiguë. Ensemble avec toutes les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4 lev

A LOUER IMMEDIATEMENT—Le premier étage d'une maison située rue de Chartres, No 115, entre St-Louis et Conti, et composé de plusieurs appartements. Une pension pour geôles, installée dans ce local, y aurait de grandes chances de succès.

S'adresser rue St-Pierre, No 89, Première Municipalité. 25 avril

A louer à bon marché.

Une maison convenable pour une grande famille, ayant quatre appartements, deux cabinets, galerie fermée, cuisine, chambre à domestiques, &c, &c.

La dite maison est située rue St-Ferdinand, No 67, entre Craps et Amour. Pour plus amples renseignements, s'adresser à PIERRE FOUTZ, 4av 93, rue de la Douane

A LOUER—Possession donnée immédiatement—Les deux magasins ensemble ou séparément, situés encoignure Bienville et Exchange Place, occupés en ce moment par la Douane. Ces magasins sont bien spacieux et convenables pour un marchand de meubles, ou tout autre commerce exigeant de vastes magasins. S'adresser à JUAN V DE EGANA, 25 av 47, rue Bienville

HOTEL DU CHENE VERT, A BILOXI.
TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques, et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet hotel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons aérées complètement séparées de l'hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière, les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long; elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que : poissons rouges, truites, grognards, pompanos, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique café, salle de billard, bateaux à promenades, et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel ci-dessus égal, sinon supérieur, aux plus beaux établissemens de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Chêne Vert sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel.

Les prix sont modérés. 19 mai—4 m

Par le navire UNION.
Habillements d'enfants et jeunes gens.

UN grand assortiment d'habillements d'enfants, à vendre par STUART, Au dessus du magasin de chapeau de l'Arc 26 av Nos 1 et 3 rue Chartres

A VENDRE par le soussigné—80 barriques vin de Marseille, marque Bergasse, 300 paniers d'huile, en grandes et en demi bouteilles, marque Plagniol. 9 mai—1m G M LUCAS, 30 rue Bienville

P. CHARLES CUVELLIER, AVOCAT ET NOTAIRE,
Bureau No. 2, Exchange Place,
CÔTÉ OUEST, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

J. MAGNE, avocat,
A transporté son bureau No 14, *Passage de la Bourse*, entre les rues de la Douane et du Canal.

ROBERT J. KER, avocat et notaire public,
No 14, *Exchange Place*, vis à vis la poste

W. B. KOONTZ, avocat,
No 14, *Exchange Place.*

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, No. 11, RUE CONTI.

D. BORNIO Jr.,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET Café de la Havane.
6 avril Rue Gravier, No. 34.
PAUL JUGE FILS. C. FASSY.

PAUL JUGE Fils & Co.
Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c,
Et Marchands Commissionnaires,
21fev 27, rue St Louis.

DUNBAR & BUCHANAN,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
ET EPICIERS EN GROS
22, rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

J. N. [illegible] & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET IMPORTEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre
[illegible]

[illegible]
MARCHANDS EN GROS DE BOTTES ET SOULIERS,
5, Rue des Magasins.
E. DUNBAR. E. BUCHANAN

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'État de la Louisiane, à tous ceux que des présentes concernent—Salut :—Attendu que Perry Seawell de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant acheté de John Hoey par acte authentique devant William Monaghan, notaire public, pour la ville et paroisse d'Orléans, passé le 7 janvier 1851, afin de confirmer et exécuter l'adjudication faite par Joseph A. Beard, le 24 décembre 1850, la propriété ci-après décrite, laquelle avait été achetée par le dit John Hoey à une faite par Jacob Levy encanteur, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après l'ordre de la dite [illegible] Cour de District ci après mentionné, s'est adressé au greffier de cette Cour pour un avis ou une publication conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 19 mars 1834; et un autre acte intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834," approuvé le 11 mars 1837."

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue par Jacob Levy encanteur de la ville de la Nouvelle Orléans, le 2 février 1850, en vertu de deux décrets de cette Cour dont l'un fut rendu le 24 novembre 1849 dans l'affaire de Francis H. Dorsey, femme de Julien Neville et Emily Dorsey, femme de James A. Gasquet, contre Mary Anne Packwood, femme de George C. Morton et al. No 850, du docket de cette Cour, et l'autre décret a été rendu le 20 octobre 1849, dans l'affaire de la succession de Alice Packwood décédée, à laquelle vente John Hoey s'est rendu acquéreur pour la somme de $6,200.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire :

par Samuel Packwood, comme exécuteur &c., &c. Greensbury Dorsey comme tuteur &c., fait à John Hoey, par acte passé par devant William Christy, alors notaire de cette ville, le 19 février 1850, savoir :

Deux terrains situés dans l'ilet limité par les rues Magasins, Foucher, Girod et Lafayette, dans la Seconde Municipalité et désignés par les numéros 5 et 6, sur un plan annexé à un acte passé ce jour dans ce bureau [c'est-à-dire dans le bureau de William Christy] par les dits vendeurs, à Théodore J. Packwood et qui a été copié du plan enregistré dans la dite Deuxième Cour de District, les dits terrains mesurant chacun 19 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Les dits terrains font partie d'une propriété achetée par Samuel Packwood de veuve Verbois François Verbois et Dominique Verbois par acte passé par devant Carlile Pollock, alors notaire de cette ville, le 23 février 1818, et par un acte de partage, entre le dit Samuel Packwood et les héritiers de sa femme décédée, passé par devant L. T. Caire, alors notaire de cette ville, le 29 avril 1842. Les dits terrains qui sont maintenant vendus sont échus aux héritiers de la dite dame Packwood.

En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, ce 30 mai A. D. 1851.

R. DE ARMAS,
31 mai—3,en30j Député Greffier

AVIS—Les soussignés ayant été nommés par la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, commissaires pour apprécier, et faire un assessment juste et équitable, des améliorations projetées sur la rue du Canal, depuis la rue Claiborne jusqu'au chemin de la Métairie, donnent par le présent, avis à toutes les personnes intéressées, qu'ils ont déposé au greffe de la Cinquième Cour de District le 5 juin courant, un tableau avec le plan annexé des dites améliorations, lequel restera exposé conformément à la loi, pendant trente jours et pourra être examiné par les parties intéressées; après quoi, il sera présenté à la Cour pour être confirmé et homologué. Les personnes dont les intérêts se trouveraient lésés par ledit tableau devront faire leurs objections par écrit et les déposer au greffe de ladite cour dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis.

D. PRIEUR,
JAS P. FRERET,
NEWTON RICHARDS,
6jn—14 et 20:n Commissaires.

Succession de Albert Childe Ainsworth.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession de A. C. Ainsworth, sont priées de les présenter dans le plus bref délai à la soussignée ou à son agent Alexander Levy, rue du Camp No 51, et toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de payer sans délai audit Alexander Levy ou à Madame MATHILDA L. AINSWORTH, administratrice 163, rue Julie. 10 juin

Succession de John McDonough.

LES personnes devant à la succession McDonough sont requises de payer entre les mains des exécuteurs de la dite succession, et celles qui ont des réclamations contre la même succession sont invitées à les présenter au bureau des exécuteurs, encoignure des rues Douane et Royale.

C. Roselius,
F. B. D'Aquin,
Wm E. Leverich, } Exécuteurs
A. D. Crossman, } Testamentaires.
J. Soear Smith.
16 janv

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, ci devant Banque de l'Union.

C. ROSELIUS, C. W. E. LEVERICH
F. B. D'AQUIN, A. D. CROSSMAN
3nov— Exécuteurs Testamentaires

Salsepareille de Sands,
EN QUARTS DE BOUTEILLES,
Pour purifier le sang et pour la guérison

De la scrofule ou mal de roi, maladies causées par le mercure, les rhumatismes, éruptions de la peau, ulcères, maladies de foie, Dyspepsie, Bronchite, la pierre, consomption, fièvres, maladies des femmes, érysipèles, manque d'appétit, bourgeons, boutons, débilité générale &c.

CETTE préparation a subi l'épreuve de plus de 14 ans d'expérience, depuis le moment où elle a été offerte au public. Pendant ce temps de nombreuses contrefaçons ont été imaginées, qui toutes fondaient leur droit à la confiance publique sur les vertus curatives renfermées dans la racine de la salsepareille, dont la renommée et l'usage universel se sont établis à la suite des cures merveilleuses opérées par la présente préparation. Quoique la racine de Salsepareille en forme la base, elle renferme néanmoins d'autres principes curatifs extraits de divers végétaux de grandes vertus, et c'est à la manière particulière et scientifique de combiner ces différens éléments que doit être attribué le succès de la préparation.

DU KENTUCKY.
CURE DE RHUMATISME.

BARDSTOWN, (Ky) 10 juillet 1849.

Messieurs Sands,

Messieurs—Il est de mon devoir de vous communiquer les faits relatif aux effets surprenants de votre salsepareille. Ma femme était attaquée d'une inflammation d'estomac d'un caractère sérieux, ses membres et sa personne étaient enflés, elle avait une migraine continuelle, et s'est passé elle fut attaquée d'un rhumatisme inflammatoire. Les secours des médecins les plus renommés ne lui donnèrent qu'un soulagement momentané; en cette situation elle entendit parler des remarquables cures effectuées par l'usage de la salsepareille de Sand. Elle commença à en faire usage, ce qui lui produisit un soulagement instantané, et moins de six bouteilles lui ôtèrent toutes ses inflammations et tous les autres symptômes, et elle fut complètement guérie. Je crois faire un acte de justice en vous faisant connaitre ces faits, pensant qu'il est de mon devoir d'engager ceux qui souffrent à faire usage de votre salsepareille qui est supérieure à tout autre médicament. Avec des sentimens d'éternelle gratitude, je demeure votre ami.

SAMUEL P. HARGER.

Lisez ce qui suit de :

Nlle-Orléans, 12 novembre 1849.

MM. Sands—Je prends la liberté de vous envoyer ces quelques lignes, qui pourront être de quelque valeur pour les personnes qui souffrent comme j'ai souffert moi même. J'ai été guéri par votre salsepareille d'une maladie que j'avais depuis plus de six ans. Je certifie avec joie, par le présent, de l'effet merveilleux qu'a produit sur moi votre remède, et j'espère que Dieu vous récompensera du bien que vous avez fait. Une toux chronique me tourmentait jour et nuit, et les attaques répétées de fièvre m'avaient fait croire que je mourrais de la poitrine. Un jour que je souffrais d'une violente attaque de fièvre brulante, un de mes amis m'engagea à faire usage de votre incomparable remède. Mais à vous dire la vérité il ne m'inspirait aucune confiance—Je me décidai cependant à en acheter une bouteille, qui, par sa vertu et par la grâce de Dieu, me rétablit entièrement, et je ne peux que bénir l'auteur de cet excellent médicament.

Avec le plus grand respect, je suis, messieurs,
Votre obéissant serviteur,
FIRMIN GROUPAS.

Préparée et à vendre en gros et en détail, par A. B. et D. SANDS, droguistes et chimistes, 110, rue Fulton, encoignure Williams, New-York—Ainsi que par la plupart des droguistes des États Unis et du Canada. Prix : $1 la bouteille et six bouteilles pour $5. A vendre par

P J DUCONGÉ, J H WRIGHT & Co. et L J DUFILHO Jr., à la Nlle-Orléans.

J TUCKER, à Mobile, et A McGROW, à Natchez.
11juin—1m3ps.

AMIDON—80 barils amidon, de la Havane, en débarquement du P. Soulé, à vendre par
3 juin S DE VISSER & Co,
26 Vieille Levée

CIGARES Cabargas, Ravel, El Sol et autres marques, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par S DE VISSER & CO.,
3 juin 26, Vieille Levée.

TRAITE sur la Havane, à vue, pour n'importe quelle somme, tirées par
LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front,
24 [illegible] entre celles Canal et Crossman

SUCRE HAVANE—500 boites sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick P Soulé et à vendre par S DE VISSER & Co,
3juin 26, Vieille Levée

CAFE—30 sacs café [illegible] en débarquement du brick Isabella, à vendre par
S DE VISSER & CO,
2juin 26, Vieille Levée

SUCRE—100 boites sucre jaune en débarquement du brick Fancy et du brick P Soulé, à vendre par S DE VISSER & CO,
3juin 26, Vieille Levée

INDIGO—10 surons indigo de Guatemala, à vendre par P CUSACHS, Encoignure
13 mai Royale et St-Philippe

Avis Judiciaires.

[illegible] Constable de la Troisième Cour de [illegible]—Miller Hanna & Waldo vs W. [illegible]—No 7,[illegible].

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, juge de paix dans et pour la paroisse et cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, mardi 24 de juin 1851, à midi, à mon comptoir No. 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, pour satisfaire l'exécution dans l'affaire ci-dessus—

Une baignoire à douches.
Conditions—comptant.
14ju—3en10 E. N. STRINGER, Constable.

James Carter vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers de l'insolvable sont par le présent notifiés qu'ils ont à se réunir devant O. Cuvillier, notaire public, jeudi le 17 juillet, à dix heures, pour prendre en considération les affaires de l'insolvable; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues, et que D. C. Labat, avocat, a été nommé pour représenter les créanciers absens.

Nouvelle-Orléans, 12 juin 1851.
Signé, J. N. LEA, Juge.

En foi de quoi j'ai signé mon nom le 13 juin A. D. 1851. THS. C. POOLE,
14 juin—3en30j Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Attendu que William H. Dameron a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu James H. Coleman, décédé intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
WM K. WANTON,
[illegible] Dép. Greffier

Vente de Constable de la Troisième Cour de Justice de Paix—No 7,796.
M. Grant vs Bean.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon Paul Pecquet, 3ème Justice de paix, dans et pour la paroisse et cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, mardi 24 de juin 1851, à mon magasin, à midi, No. 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, ainsi pour satisfaire l'exécution dans l'affaire ci-dessus, les articles et meubles suivans :

Un bureau de toilette, un roquer de noyer, dix bois chaises, deux chaises d'enfant, trois tables, une table de centre, un lavabo, un garde manger, un poêle, etc., trois wash tubs, un berceau d'enfant, un panier. Conditions—Comptant.

E N STRINGER,
14 juin—3,en10j Constable

Succession du Dr C. A. Luzenberg.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 1,934—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le second tableau enregistré présenté par l'exécutrice testamentaire ne serait pas homologué, et les paiemens faits par elle approuvés.

Par ordre de la Cour.
J. A. B. MONTAGH,
6 juin—6,9,13 Député Greffier

J. M. Armstrong vs ses créanciers et les créanciers de J. M. Armstrong & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers dudit insolvable, et à toutes autres personnes que cela peut concerner qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu en l'étude de J. H Van Daleon, notaire public en cette ville, samedi le 14 juin 1851, à dix heures du matin, pour nommer un nouveau syndic.

Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, 2 mai 1851.
9 juin ALFRED ROUSSEAU, greffier

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Elisa Oviatt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henry P. Oviatt, son fils, décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. BOISBLANC,
5juin—3fen10j Député Greffier.

Succession de Sylvestre Therrabusse Le Breton.

ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joséphine Bernard Beaulieu s'est adressé à la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la dite succession—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire sous dix jours à partir de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande de la pétitionnaire.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nlle-Orléans, 5 juin 1851.
ALF. ROUSSEAU,
5jn—3en10j Greffier

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Gurlie & Guillot vs. leurs créanciers, No 16,091—Avis est par le présent donné aux créanciers des susdits insolvables et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par François Correjolles, un syndic des créanciers desdits insolvables, ne serait pas approuvé, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit tableau, et ledit syndic et les cautions déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.

4 juin J. O. CHALON, Député greffier.

Succession de Michael Collen—No 1556.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la sus dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour,
J. O. CHALON,
4 juin—3,en10j Député Greffier

Succession de Emmanuel Mayronne.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. B. Crozat, administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P M BERTIN,
6 juin—3,en10j Député Greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Andrew D Doriocourt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Nathaniel A Plummer, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. WM K WANTON,
7 juin—3en10 Député Greffier

VENTE du Constable de la 3me Cour de Juge de Paix—J. Mace vs R. Mott—P. Pecquet, juge de paix—No. 7,722 sur le docket—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Pecquet, juge de paix pour le troisième district et paroisse de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai lundi le 16 juin 1851 à midi, dans la rue de la Douane, entre Royale et Exchange Place, le contenu du café connu par le nom de "Magnolia Saloon", vis-à-vis de l'ancienne Banque de l'Union. Conditions : comptant.

E. N. STRINGER,
4 juin—3 en 10 j Constable.

VENTE du Constable de la 3me Cour de Juge de Paix—J Peters & Chs Millard vs Cornelius Collins & Peter Cunningham—P. Pecquet, juge de paix, dans deux affaires—Nos 7644 & 7645—En vertu de deux writs de fi. fa. à moi adressés par l'honorable P Pecquet, juge de Paix pour le Troisième District et paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai samedi le quatorzième jour de juin 1851, à midi, dans la rue Poydras, entre les rues St Charles et Carondelet, sur les champs des défendants, à l'adjudication de :

Une quantité bois de charpente;
Six bancs des ouvriers;
Une malle d'ouvrier;
Une pierre à repasser;
Une quantité de fenêtres sans vitres;
Conditions—Comptant.

E N STRINGER,
4juin—3en10 Constable

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James D. Mix a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Catherine L. McNeil, décédée intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
10juin—3fen10j Dép. Greffier.

Vente de constable de la 3me Cour de District.
J. Cuningham vs. Schumaker.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, par l'honorable Paul Pecquet, juge de paix pour le Troisième District et paroisse de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi 21 de juin 1851, à midi, en face de la Bourse St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, à l'adjudication d'un CHEVAL, pour satisfaire le fi. fa. dans l'affaire ci-dessus.

Conditions :—comptant. E. N. STRINGER,
10 juin Constable.

BLADON SPRINGS, ALABAMA.

Les soussignés, propriétaires des sources d'eaux minérales bien connues de BLADON, informent respectueusement le public que leur Hôtel sera ouvert aux visiteurs le 1er juin prochain, et que durant l'hiver dernier il a été considérablement amélioré leur établissement ; une grande quantité de chambres particulières viennent d'être ajoutées, et ils sont en mesure de recevoir au-delà de cinq cents visiteurs.

L'efficacité de ces eaux sur grand nombre de maladies par leur vertu médicinale, surpasse de beaucoup toutes les autres sources d'eaux minérales des autres États. Leur situation n'étant seulement qu'à 4 milles de la Rivière Bigbee dans le comté de Chactow, Alabama, dans une région aussi saine qu'aucune autre partie du Sud ou de l'Ouest. Elles sont accessibles par bateau à vapeur, dans toutes les saisons de l'année. Il serait inutile d'essayer une description du bien que peuvent procurer ces eaux, il nous suffira de mentionner que les maladies suivantes ont été guéries—douleurs d'estomac, maladie de foie, ulcères, faiblesse de constitution, goutte, hydropisie, l'asthme, maladie de peau, et particulièrement les rhumatismes, et en général aucunes maladies chroniques ne résistent à l'effet curatif de ces eaux.

Nous répétons qu'il n'existe rien aux États Unis en fait d'eaux minérales, qui soient supérieures à celles de Bladon, ainsi que des centaines de personnes des plus respectables peuvent l'attester.

Beaucoup d'améliorations sont en voie de progrès pour le plaisir et l'amusement des visiteurs, et constamment il sera ajouté, tout ce qui pourra aider à faire par la suite de cet endroit un des plus agréables en ce genre. Il y aura deux bateaux à vapeur qui quitteront alternativement la Mobile, deux fois par semaine, pour les sources de Bladon; des voitures seront toujours prêtes au débarcadère, pour transporter les passagers. La table sera fournie de tout ce que le pays et le marché de la Mobile, pourront offrir de mieux, et les propriétaires s'engagent à ne rien négliger pour satisfaire les visiteurs.

Quant aux détails des propriétés médicinales de ces eaux, le public est prié de se référer à l'analyse d'une de ces principales sources par le professeur Brumby, de l'Université de l'Alabama.

PRIX DE LA PENSION :

Par jour,	$ 2 00
Par semaine,	10 50
Par mois,	35 00

Enfants et domestiques moitié prix.

N. B. Une réduction libérale sera faite pour une grande famille.

CONNOR & HENRY, propriétaires.

Pour plus d'informations et pour se procurer l'analyse des eaux s'adresser aux soussignés, agents des propriétaires.

O. VALETON & CO, 25, Tchoupitoulas,
ou à T. B. SMITH, 17, Poydras. 3mai—60

LES soussignés, MARCHANDS DE GRAINE appellent l'attention du public et de leur amis sur le bel assortiment de graines qu'ils ont en ce moment en magasin.

Ils ont également en main un assortiment d'outils de jardinage, pots à eau, pots à fleurs, cages, vases à eau et à fleurs, pots cassés, herbiers, plants de tabac, plantes, arbustes, etc.

Ils ont pris leurs mesures pour recevoir constamment des graines fraîches pour chaque saison et les recevront directement des pépinières de Comstock, Ferri & Co, de Wethersfield. Ils fourniront leurs pratiques à des prix raisonnables et avec tous les soins possibles.

Les ordres pour les articles ci-dessus accompagnés de l'adresse d'un correspondant en ville, seront remplis dans le plus bref délai.

Aussi—Pois vache de la Caroline, maïs, avoine, blé, farine de maïs, chanvre, millet, pois noirs, etc.

COMSTOCK & Co,
Magasin de graines, No 11, rue Commune,
3 sept—1an encoignure Tchoupitoulas

[illegible] AISE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS [illegible]

Il est ordonné que [illegible] d'un cochon errant [illegible] au coin de la ville [illegible]

Il est de plus ordonné, qu'il [illegible] personne de ne pas toute fait [illegible] à être, tous, chien trouvé dans les limites de la Municipalité No Un, sans collier, à quelque époque que ce soit de l'année, et sans muselière pendant les mois d'été.

Il est de plus ordonné, que pour chaque chien mort apporté au corps de garde de l'Hôtel de Ville, il sera payé comptant, la somme d'une piastre, sous le contrôle du comité des finances.

Il est de plus ordonné, que le capitaine de la garde devra faire transporter au bateau destiné à faire enlever les ordures de la Municipalité No Un, tout chien mort, aussitôt qu'il aura été apporté au corps de garde.

Il est de plus ordonné, que toutes résolutions, ordonnances, ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent abrogées.

[Signé] JH. GENOIS, Recorder
Approuvé le 20 juillet 1846.
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire
Pour copie conforme,
13 ju L. A. ST-CERAN, Commis

SAVON ITALIEN MÉDICINAL DE GOURAUD.

LA langue est impuissante à rendre la dixième partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable au dessus de toute contestation. Son efficacité est reconnue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la pâleur, des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérées et les plus tenaces, des vers de l'épiderme et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.

La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.

Le Restaurateur de la chevelure ou VAXMS cuncasian, de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux, en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moelleux de la soie.

La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges ou gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau châtain.

Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille, que le frottement même ne peut enlever.

Le Blanc de Lys, de Gouraud, est sans égal pour les teints âcres, rouges et trop hauts en couleur.

Les préparations du docteur Félix Gouraud ne se trouvent, véritables, que chez son unique agent

G FARGUE,
Magasin de nouveautés, No 26, rue St Charles sous le Verandah. 1mai—3m

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ : dit l'Écriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'élixir procréatif JUNO CORDIAL du Dr. LARETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques, il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfans.

ATTENTION—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New-York, (seul agent américain) est contrefaite.

ATTENTION, LISEZ ET RAPPELEZ-VOUS.

Une contrefaçon du célèbre élixir de JUNON est depuis quelque temps en vente avec le nom de LEVI JUDSON sur l'enveloppe. Le dit Levi Judson est employé dans le magasin de Lucius B. Comstock, que l'on croit être l'instigateur et le vendeur réel de la dite contrefaçon du JUNO CORDIAL.

Rappelez-vous que la contrefaçon porte le nom de LEVI JUDSON sur l'enveloppe et que la véritable est celle de JUDSON & Co,

No 9, John street, New-York,
Seul agent pour l'Amérique, établi en 1844

A vendre à la Nouvelle-Orléans par J. WRIGHT & Co, 151 rue Chartres; à la Mobile par le Dr. J. TUCKER et au Natchez par MITCHEL.
10 ma—6m

Tricophère ou Mixture
DU PROFESSEUR A. C. BARRY.

POUR renouveler, fortifier et lustrer la chevelure, la nettoyer complètement, guérir les maladies de la peau, des glandes et muscles et donner un soulagement instantané dans les cas de piqûres, brûlures, contusions, foulures, &c. L'expérience a démontré que le Tricophère du Professeur Barry guérit également les maladies de peau, les cheveux et tout le règne animal. Les témoignages suivans, démontreront la valeur de cette préparation, et les résultats obtenus par ceux qui l'ont employée.

New York, 22 septembre 1850.

Professeur Barry—Cher Monsieur,—Depuis seize ans j'étais affligé d'une éruption cutanée à la tête, d'un caractère très grave. J'avais suivi les conseils des médecins les plus éminents et essayé toutes les préparations connues pour les cheveux, et toutes sans le moindre succès. Un de mes amis me conseilla alors d'employer votre Tricophère; en désespoir de cause, je tentai l'expérience et à ma grande joie, je me trouvai guéri, dans l'espace de deux mois. Ma maladie était tellement violente qu'à cette époque j'étais presque aveugle.

Je suis respectueusement,
G. V M. RAPELYE,
140 Columbia street, Brooklyn

PROF BARRY—Monsieur,—Il y a environ deux ans que je perdais tous mes cheveux, et que ma tête était couverte de peaux mortes. Un de mes amis m'engagea alors à faire usage de votre Tricophère; je suivis son conseil, et à mon grand étonnement mes cheveux se fortifièrent, toutes mes peaux mortes disparurent et ma tête est maintenant en parfait état.

Je suis avec respect, votre obéissant serviteur,
J. S. TREADWELL, 383 Broadway

Si quelques personnes doutent de la véracité de ce qui précède, elles sont priées de passer au bureau du professeur Barry, No 137, Broadway, New-York, où on leur montrera les lettres originales.
(De l'Argus Militaire et Naval.)

Aucun remède pour la cure des maladies de cheveux et de peau n'a encore joui de la popularité qu'a obtenu le Tricophère du composé médical du professeur Barry. On en fait un grand usage dans les hautes classes de notre communauté, et on l'emploie de préférence à tout autre remède de ce genre, il donne de la vigueur à la racine des cheveux, les fait croître avec force et leur donne un beau lustre. L'efficacité de cette mixture est incontestable elles prix en sont des plus modérés.

A vendre au No 137, rue Broadway, New York et chez tous les pharmaciens des États Unis et du Canada, à 25 cents la grande bouteille.
11juin—3m

J. Menard,
181, VIEILLE LEVEE, ENTRE HOPITAL ET QUARTIER.

VIENT de recevoir 15 sacs pois à vaches,—a un grand assortiment de graines pour la saison, telles que : choux gros cabus, bonneuil, gros york, drumhead, cœur de bœuf très gros, vaugirard, milan de Versus, gros milan, milan hatif, hollande pied court, St Denis, choux navet ou raves, choux navet Routabaga blanc et jaune, choux cavelier, mille têtes de fleur, radis, chicorée, scarole, carottes, betteraves, navets, persil, céleri, pois Marc, concombres long vert, squash nain, giraumonds, melons d'eau, cresson, roquette.

Toutes ces graines sont bonnes et de premier choix, à vendre à des prix très modérés. 12juin

EN débarquement du navire Ostario, venant de Bordeaux :

8 barriques vin rouge St-Julien Médoc;
45 do do Mr Bourin de Cadourne;
36 do do St-Estèphe Médoc;
40 do do St-Emilion Médoc;
300 caisses do St-Julien do;
152 do do St-Estèphe do;
185 do do St-Laurent do;
185 do do Margaux do;
1 demi pipe vieille eau de vie;
5 quarts et 5 huitièmes pipes eau de vie, Mre Castillon Je, 1845, et à vendre par
A CARRIERE,
12ju 25 Vieille Levée

A VENDRE un grand lot de cigares au drawback, consistant en :

240 ¼ boites El Aguila; 200 ¼ do Punctualidad;
200 ¼ do Diana; 200 ¼ do Norma;
450 1|5 do Bayadera; 250 1|5 do Marina;
100 ¼ do Cubana; 240 do Londres India;
100 ¼ do El Ojo de Oro; 130 1|10 do Constancia.
Échantillons en magasins de
DUNTZE & IKEN,
12 juin—15f Enc. Royale et Conti.

VIN BLANC—Reçu par le navire Ontario, de Bordeaux,

35¼ barriques vin blanc; 12 caisses suc de fraises; 100 ¼ boites truffes; 400 ¼ et ¼ de patés truffés; 150 ¼ boites lait doux; 800 ¼ sardines à l'huile; 700 ¼ de champignons.

A vendre par DUNTZE & IKEN,
12 juin Enc. Royale et Conti.

JALAP—21 balles Jalap en déchargement de la goëlette Jane Elisabeth, venant de Tampico; 36 do do sous les clés de la Douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
7 jn—8 No 20 Vieille Levée

VANILLE—5 caisses vanille en déchargement de la goëlette Jane Elizabeth, venant de Tampico;
3 do do sous les clés de la Douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
7 jn—8 No 20 Vieille Levée

PAPIER A ENVELOPPE—1000 rames papier à enveloppes, petit modèle, en déchargement du navire Silas Holmes, et à vendre par
BERNARD TURPIN,
7 jn—8 No 20, Vieille Levée

HUILE DE LIN—30 boucauts huile de lin bouillie, en déchargement du navire Silas Holmes, et à vendre par BERNARD TURPIN,
7 jn—8 No 20 Vieille Levée

EN débarquement du navire Ontario, venant de Bordeaux :

40 barriques vin rouge pour famille;
816 caisses do St. Julien et St. Estèphe;
300 do de 12 bouteilles vides.
A vendre par NUMA LACOSTE,
7juin 147, rue Royale

EN débarquement du navire Ontario, de Bordeaux, 14 quarts de pipes Cognac L Morg, 1834, et à vendre par
A COUTIN & RANSON,
7 jn 14 rue Bienville

Papier à lettre et écolier.

5 caisses papier à lettre non rayé;
1 do do do rayé;
1 do do à copier;
1 do do notaire;
2 do do écolier, rayé;
2 do do do non rayé;
A vendre par BERNARD TURPIN,
7 jn—8 No 20 Vieille Levée

EN débarquement du navire Ontario, arrivé de Bordeaux :

56 barriques vin rouge Montferrant;
50 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
J N CURIEN,
7jn 32, rue Dumaine

EN débarquement du brick Louisiana, le soussigné offre à vendre—
130 livres essence de bergamotte;
12 barils amandes sans coques.
DOMINIQUE LANATA,
7jn 9 & 10, rue Jefferson

VIN ROUGE—46 barriques;
EAU DE VIE—49 futs;
VEAUX CIRES—80 douzaines;
CHAPEAUX PAILLE—5 caisses pour hommes;
IODURE POTASSIUM—3 caisses de 50 flacons chaque.

En déchargement du navire Léonidas, placé vis à vis le marché aux légumes, Première Municipalité, et à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
2 ju 26 rue de Chartres

SARDINES à l'huile—15 caisses de la marque de B Guillouz de l'Orient, à vendre par les agents en cette ville.
BRUGUIERE & BROTHERS,
29 mai 9, rue Bienville

ABSYNTHE et kirsch de la marque de Collin & Co, de Pontarlier, à vendre par
BRUGUIERE & BROTHERS,
29 mai 9, rue Bienville

CIGARITES ET PICADURA, à vendre par
BRUGUIERE & BROTHERS,
29 mai 9, rue Bienville

SUCRE de la Havane—611 caisses blanc, jaune et brun, en déchargement de la barque Elisa Maria, à vendre par RAYMOND CARREAC,
29 mai 20 Vieille Levée

840,000 Cigares de la Havane de toutes les qualités et des meilleures marques, telles que : Cabanas, Figaro, Partagas, Lord Wellington, Dos Hermanos, Dannalé, La Creole, La Arcada, Tres Marias, Madrilena, Ugues, El Sol, Sevillana, Fragancia, &c., en magasin et à vendre par D BORNIO Jr,
20 mai 34, rue Gravier

[illegible] SALSEPAREILLE [illegible] Townsend [illegible] DU DOCTEUR [illegible]

[illegible]

REMÈDE DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

La grande supériorité de cette Salsepareille [illegible] en rajeunit le sang [illegible]

[illegible] ENFANTS.
DIX MILLE [illegible] DE DÉBILITÉ ET FAIBLESSE DANS LE SYSTÈME NERVEUX.

La Salsepareille du Dr Townsend établit [illegible]

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES.

Maladies de Poitrine, Bronchites, Maladie de Foie, Rhume, Catharres, Toux, Asthme, Crachemens de Sang, Aigreurs, Phthysie, Transpiration de Nuit, Expectorations difficiles ou abondantes, Douleurs de Cotés, etc., etc. ont été et peuvent être guéries.

CRACHEMENTS DE SANG.

New-York, 26 avril 1847.

Dr. Townsend—J'ai la conviction la plus complète que je dois la vie à votre salsepareille. Depuis plusieurs années j'avais une toux que rien n'avait pu guérir, et qui ne faisait qu'empirer tous les jours. Ma condition était devenue déplorable ; je crachais le sang, j'avais des transpirations nuit qui m'affaiblissaient de telle sorte, que je croyais un avoir à la vie. Votre salsepareille ont je viens de faire usage a opéré un changement merveilleux, je suis maintenant capable de vaquer à mes affaires, les crachements de sang ont cessé, et je ne tousse plus. Veuillez accepter ici l'assurance d'une reconnaissance sans bornes.

Tout à vous,
WM. RUSSELL, 65 rue Ste Catharine

GRAND REMÈDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencements; la Stérilité, la Leucorrhée ou partie blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier les effets de ce remède lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie renait là où [illegible] que jour; l'énervation, cause principale de stérilité des femmes disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons connaissance de plusieurs cas de femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'est pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.

REMÈDE MERVEILLEUX POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Ce remède est l'un des plus sûrs et des plus efficaces qui ait été découvert pour les femmes enceintes. Il donne de la force à la mère et à l'enfant, il prévient les douleurs, augmente et enrichit la [illegible]. Ceux qui ont fait usage, pensent qu'il est indispensable aux femmes en mal d'enfants. Il est également utile avant et après les couches; il prévient la constipation, les hémorroïdes, les crampes, les gonflements de pieds, tristesses, battements de cœur, évanouissements, douleurs de dos et des articulations, hémorragies; il régularise les secrétions, et égalise la circulation du sang. La grande vertu de ce remède, est dans son infaillibilité et sa délicatesse. Avec lui on peut se passer de toute autre médecine. Un peu d'exercice en plein air, et une nourriture légère, sont les seuls auxiliaires nécessaires pour conserver la santé.

BEAUTÉ ET SANTÉ.

Le blanc, le cosmétique, les savons alcalins et autres préparations de ce genre dont les femmes font usage pour la figure, altèrent la beauté du teint, resserrent les pores de la peau et arrêtent la circulation du sang. Ces belles couleurs de la santé que l'on voit dans la nature, ne se trouvent que là où la peau et arrête la circulation [illegible] des couleurs des aliments [illegible] par degrés et sont remplacées par un teint livide et maladif. [illegible] La libre circulation d'un sang riche et pur [illegible] sans autre rudesse [illegible] la beauté, elle [illegible] une beauté, qui [illegible] beautés est un don de la NATURE et non des FOURNISSEURS; elle ne peut exister sans une libre circulation. Alors même que une femme serait blanche comme l'albâtre, si elle était de rouge et de cosmétique, et que son sang fût épais et lourd, elle ne serait pas belle. Que son teint soit brun ou jaune, si son sang est animé, il déploie ses riches couleurs sur ses joues et anime ses yeux cette brillante vivacité de la santé, cette femme est fascinante.

OPINION DES MÉDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecins de toutes les parties de l'Union.

Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous le considérons comme une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.

H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845.

Encouragés par le grand succès et la vente immense de la salsepareille du Docteur Townsend, foule d'individus employés par nos commune agents de la partie en qui mis à faire de la salsepareille, des Élixirs de Amers, extraits de Yellow Dock, &c. Ils mettent généralement dans des bouteilles semblables aux nôtres, et quelques-uns ont volé et copié nos écrits—ce sont des imitations sans valeur qu'il faut éviter avec soin.

RUSES DES CHARLATANS.

Que chacun lise ceci qui suit avec attention.

Il y a, dans toutes les villes, une salsepareille décorée du nom de "Salsepareille du docteur Jacob Townsend," qui se représente comme la véritable, &c. Ceci est faux. Tout en s'exonérant de la participation à cette fraude, plusieurs des agents respectables qui vendent cette drogue dans ce pays, pour lui conserver sa place et mettre le public en garde contre la ruse et la mauvaise foi des coquins, qui ne craignent pas d'en imposer ainsi à la communauté.

Dans le cours des huit dernières années, le docteur Townsend a dépensé plus de $300,000 pour faire annoncer, dans les papiers publics ou autrement, son inestimable remède qui, dans les États-Unis et dans la plus grande partie de l'Univers, a acquis sa réputation qui a su pour résultat une immense vente.

Ce fait a excité cupidité de quelques hommes sans principes et d'autres, d'un vieillard nommé Jacob Townsend, qui, depuis plusieurs années fait un métier de publier des almanachs, et cet individu s'est adressé un grand nombre de personnes offrant l'usage de son nom pour la vente de la Salsepareille du docteur Townsend, et ciant pour preuves qu'il y aurait d'immenses profits à réaliser le fortes sommes que nous avons dépensées pour frais de publications. Il s'est adressé, entre autres, à M. Charlé Watrous, éditeur du *Jamaica Farmer*, qui a méprisé et rejeté son offre. Moins scrupuleux, MM. R. K. Andrews, l'un des anciens propriétaires de l'onguent de McAllister; Ralph Pomeroy, ex-caissier de la banque de Belleville (N. J.), qui a jadis rachète ses chiffons; John Stillmann et William Thompson, sous la raison de "Thompson, Stillman & Co," ont employé cet homme qui lui a autorisé à faire usage de son nom, moyennant la moyenne rétribution hebdomadaire de sept piastres.

AUTRE RUSE.

Nous avons dépensé cinq cents piastres pour faire graver sur acier le portrait du docteur Townsend qui figure sur nos étiquettes, afin de les distinguer des autres à de prévenir toutes méprises.—Aujourd'hui ces hommes font aussi graver sur acier un portrait du vieux docteur Townsend. Que le public soit juge dans acte semblable, et que chacun se souvienne qu'il n'y a de véritable remède que celui qui porte le nom de S. P. Townsend. La vignette gravée sur acier contient le portrait du docteur Townsend, trois figures de femmes et la façade de notre manufacture. La fausse vignette n'a ni les figures de femmes ni la façade de notre manufacture.

Préparé et à vendre par S. P. TOWNSEND M. D., 126, rue Fulton, New-York.—Les personnes qui désireraient se procurer la véritable salsepareille de S. P. Townsend, dont on a tant eu à louer ici depuis trois ans, devront s'adresser au SEUL AGENT, pour la Nouvelle-Orléans.

J. WRIGHT & CO,
20 aout— 151 rue de Chartres

ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant :

Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1850.

Prime sur les Incendies	$ 83,691 34	
Do do risques de mer	106,473 91	
Do do fleuves	129,657 79	320,022 34
Moins les primes remboursées	8,751 85	
Do do sur les assurances non terminées	60,547 91	69,299 76
Primes gagnées pendant l'année		$250,722 58

Payé pendant la même période pour les pertes:

Sur les incendies	$ 28,409 08	
Sur les risques de mer	70,319 67	
Do de fleuves	48,308 07	
	$147,036 82	
Montant des contre assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, &c	$9,982 32	157,019 14
Profits à partager		$93,703 44

La Compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant :

En bons et hypothèques sur des biens-fonds libres dans les paroisses d'Orléans et Jefferson valant le double des sommes prêtées dessus	$ 32,800 00
Billets à recevoir	260,129 31
Dûs sur primes et en recouvrement	7,792 40
En caisse	58,958 41
Actif	$359,609 96

Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende *de trente-trois et un tiers* pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, payable en *scrip* à dater du second lundi d'août prochain.

La Compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des ASSURANCES SUR LA VIE et qu'elle continuera à assurer,

LA VIE, L'INCENDIE, ET LES RISQUES DE MER ET DES FLEUVES.

Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans; les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties sont représentées par un capital de TROIS CENT SOIXANTE MILLE PIASTRES.

THOMAS A. ADAMS, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
CHARLES J. MANSONI, Secrétaire.

Samuel Bell,	H. M. Wright,
Glendy Burke,	J. W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli,	O. T. Buddecke,
Wm P. Converse,	W. B. McCutchon,
David Hadden,	Louis DeSaulles,
John D. Bein,	C. A. Barrière,
J. W. Stanton,	O. L. Dabelsteen,
Nathan Jarvis,	P. Puig y Puig,
George Jonas,	Z. Taylor,
P. Simms,	Wm Burgess,
J. P. C. Vles,	D. C. Randlett,
John M. Bell,	J. Rillard,
R. J. Walsh,	C. R. Wright,
O. S. Hawkins,	John O. Woodruff,
R. B. Sumner,	P. Y Carlisle.

J. DUCLOUX, Pharmacien,
Rue de la Levée No 7, Troisième Municipalité, vis à vis le marché du port.

TIENT constamment en main un choix de médicaments frais et bien préparés.

Fournitures médicales patentées telles que :
Pilules indiennes de Wright,
Pilules de Brandreth,
do de Lee,
do de Hood,
do de Le Roy.
Liniment contre les hémorroïdes.
Opiat Balsamique, guérissant promptement les maladies secrètes.
Poudre anti-cholérique, employée avec beaucoup de succès dans les cas de diarrhée cholérique.
Mixture infaillible contre les fièvres quotidiennes, [illegible] 1mai

VIN DE CHAMPAGNE—En déchargement du navire Lenore Dyer, du Havre, et à vendre par les soussignés :

60 paniers vin de Champagne, en bouteilles et demi bouteilles, de la marque "Irroy."

1mai LEOPOLD JEANNET & Co, 22, St-Louis

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] à la [illegible]
PAR N. VIGNIÉ, [illegible]

[illegible] de l'honorable Cour [illegible] vente publique, samedi [illegible] à midi [illegible] à la Bourse de la Cité, rue St-Louis [illegible] de droits, titres [illegible] terrain situé au Faubourg Ste-Marie [illegible] de Notre Dame [illegible] la dite Cour de district la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] un pied de face à la rue de la Levée [illegible] à la succession de Pierre Labatut et a été vendu à Alexandre Despit St-Amand à une vente [illegible] faite par le registre des testaments [illegible] paroisse d'Orléans, le 24 avril 1826 [illegible] qu'ils ont seuls des droits à la batture, en vertu du décret de la Législature [illegible] le 21 mars 1850 ; ils basent leur réclamation sur ce que le dite vente a transféré seulement le lot [illegible] de la rue de la Levée et non les droits à la batture.

Conditions :—Un quart comptant et la balance à un crédit d'un et de deux ans, en billets à l'ordre de l'acquéreur [illegible] à satisfaction et garantis par hypothèque sur le dit lot de terre sujet à cette réclamation [illegible] porteront intérêt au taux de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, s'ils ne sont pas payés à leur échéance. L'acte de vente [illegible] Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16juin

[illegible] pour cause de départ.
PAR P. E. TRICOU.

[illegible] 16 juin 1851, il sera vendu, à onze heures du matin, rue de Chartres, No 40, entre Bienville et Douane :

[illegible] lot de meubles assortis, pendules, glaces, lampes, vaisselle, batterie de cuisine, &c.

Aussi—Une voiture à quatre places, avec un [illegible] cheval de selle.
Conditions—Comptant. [illegible]

[illegible] CATALOGUE, [illegible] 250 [illegible] de Marchandises sèches d'importation [illegible]

PAR [illegible] & Co.

[illegible]

250 [illegible]

[illegible]

Porto, Madère [illegible] de Xérès.
PAR BERNARD TURPIN, ENCANTEUR

[illegible] 17 juin 1851, à [illegible] heures [illegible] No 20, rue Vieille Levée pour [illegible]

170 quarts [illegible]		
76 do	[illegible]	
129 huitièmes	do	
119 quarts vin de Xérès,		
98 huitièmes	do	
10 pipes	do	
48 quarts	do	
24 huitièmes	do	

Tous ces vins sont d'importation directe et sous les clefs de la douane.
Conditions libérales à la vente. 12 ju

Marchandises françaises et suisses et fonds de magasin.

PAR F. H. PETITPAIN.

LUNDI, 16 juin, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin de M. D. Beauvalet, No 56, rue de Chartres,

Un grand assortiment de marchandises françaises, suisses, etc., consistant en partie de rubans de tous genres et de toutes qualités, chapeaux pour dames, plumes, Broderies, lingeries, voiles, tulles, dentelles, crêpe, soieries, mousselines, barèges, chales, mouchoirs, etc.

Conditions libérales à la vente.
Les catalogues seront distribués de bonne heure le jour de la vente. 10 juin

500,000 Cigares de la Havane.
PAR MORPHY & NEVIUS.

IL sera vendu à l'encan le mercredi 18 du courant, à 10 heures du matin :

585,000 Cigares de la Havane, des meilleures marques et qualités, choisies dans les manufactures les plus renommées de la Havane, pour D. BORNIO Jr., No 34, rue Gravier, ou la vente aura lieu.

Les cigares et les catalogues pourront être examinés lundi, le 16 courant, chez les importeurs susmentionnés.

Sur les catalogues on trouvera la description des marques, qualités et quantités, ainsi que les conditions de la vente qui seront très libérales. 11jn

Succession de Daniel et Suzanne Ettel.
PAR N. VIGNIÉ.

EN vertu d'un jugement de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, rendu le 26 mai 1851 et signé le 30 mai 1851, il sera vendu en vente publique, le samedi, 5 juillet 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, les propriétés ci après décrites, appartenant à la succession de Daniel et Suzanne Ettel :

Une portion de terre dans cette paroisse, située sur le Chemin de Gentilly, désignée par le lot No 13, conformément à un plan dressé par Le Pilié, voyer, en date du 4 mai 1834 et annexé à un acte passé pardevant H. Pedesclaux, alors notaire public. Le dit lot mesure (au pied français) un arpent 6 pieds plus ou moins de face au chemin de la Crête sur une profondeur de cent dix 2314 pieds 8 lignes sur la ligne qui la divise de la propriété appartenant autrefois au juge F. X. Martin et 2330 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui la divise du lot No 12. Ensemble la maison en briques à un étage, cuisine en bois, écuries, une bâtisse servant à faire du savon, y compris tous les instruments et ustensiles y appartenant, ainsi que toutes les améliorations qui se trouvent sur la dite portion de terre. Le tout conformément à une copie du plan original qui sera exhibé à la Bourse.

4 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 13 et 14 d'après un plan fait par Louis J Pilié, assistant-voyer, le [illegible] mesure anglaise, les dimensions [illegible] savoir :

1o—No 1 a 30 pieds de face à la Grande Route Saint Jean, 30 pieds sur la ligne du fond qui le sépare des terres de Daniel Clark, 100 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 2, et 100 pieds 3 pouces de l'autre coté.

2o—Le lot No 2 contigu au lot ci-dessus décrit, mesure 30 pieds de face sur ladite Grande Route St Jean, 30 pieds sur la ligne du fond qui le sépare des terres de Daniel Clark, 100 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 1 et 100 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 3.

3o—Le lot No 13 mesure 30 pieds de face à ladite Grande Route St Jean, 30 pieds sur la ligne du fond qui le sépare des terres de Daniel Clark, 104 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 12 et 104 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 14.

4o—Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la dite Grande Route St Jean, 30 pieds sur la ligne du fond qui le sépare des terres de Daniel Clark, 104 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 13 et 105 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 15, ensemble toutes les améliorations qui se trouvent sur les dits quatre lots de terre sans aucune exception ni réserve.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dites propriétés, et en cas de non paiement à l'échéance ces dits billets porteront intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce, comme clause pénale seulement.

Acte de vente par devant John Cragg, notaire public. 4 juin—4,15,26,5

Succession de Théodore Journot et de Marceline Gutierez, sa femme.

PAR N. VIGNIE, *Encanteur.*

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 31 mai 1851, il sera vendu en vente publique, le samedi 5 juillet 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrites,

La moitié d'un certain ilet de terre situé à Mandeville, dans l'ilet compris entre les rues Jefferson, Carondelet et Monroe, et la propriété de M. McManus, divisés en terrains et désignés par les lots Nos 1 @ 20.

Les lots Nos 1 @ 5 mesurent chacun 50 pieds de face à la rue Jefferson, sur 250 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Jefferson et Carondelet.

Les lots Nos 6 @ 15 mesurent chacun 50 pieds de face à la rue Carondelet, sur 250 pieds de profondeur. Les lots 16 @ 20 mesurent chacun 50 pieds de face à la rue Monroe, sur 250 pieds de profondeur. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Monroe et Carondelet. Le tout conformément au plan.

Conditions :—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 12 mois, en billets à l'ordre des acheteurs, divisés en coupons et garantis par hypothèque sur les dits lots. Et en cas de non-paiement à l'échéance, les dits billets porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.

Actes de vente pardevant J. O. Stark, notaire public. 4 juin

HOTEL WASHINGTON.
Extrémité du rail-road Pontchartrain.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il a pris à bail le magnifique établissement connu sous le nom de : HÔTEL WASHINGTON. Il y a fait faire d'immenses réparations et des embellissements sans nombre. Le bâtiment, remis entièrement à neuf, offre aujourd'hui à ses visiteurs les plus grandes commodités. Des salles spacieuses, aérées, une large galerie ayant une vue sur le lac, un jardin en pleine culture, une table où rien ne manque, une cave des mieux assorties, un service des plus actifs, voilà ce que l'on trouvera dans le nouveau restaurant.

Au restaurant est adjoint une barre fournie des liqueurs de premier choix, et servie par les meilleurs faiseurs de la Nouvelle-Orléans.

Le soussigné, pour obtenir le patronage du public, ne lui demande qu'une seule chose : Une première visite. Il est sûr de tenir toutes ses promesses.

22 mars—3 m BERTRAND COMBE.

EN FACE LA MONNAIE.

F. GRAS,
Confiseur et Distillateur,
Encoignure Vieille Levée et Esplanade,
Encoignure Hôpital et Remparts.
PRIX REDUITS.

A L'HONNEUR de renouveller aux familles et au public en général, qu'il reçoit des commandes pour la confection de tout ce qui est nécessaire dans les desserts : corbeilles de mariage, pierres montées pour ornemens de table. Il se charge aussi de tous les transports des susdits articles, avec tout les soins et l'exactitude que cela mérite.

Il reçoit directement les vins et liqueurs les plus supérieurs.

Sirop parfumés assortis. Orgeat, ananas, groseille, framboise, fraise, limon, fleurs d'oranges, gingembre, salsepareille, punch, vinaigre, framboise, sirops de gomme, de coings, de mûres et grenadines.	Vins en bouteilles pour dessert. Madère, Malaga, Muscat, Frontignan, Champagne, vin de table, Sauterne, Barsac, Chateaux Margaux, Gruau-Larose, Chateau Latour, Chateau Lafitte. Assortiment de conserves alimentaires en boites.

Grand assortiment de dragées supérieures et fruits cristallisés.

220 caisses vin Muscat;	150 caisses bitter;
200 do vin rouge;	100 paniers guignolet;
140 do vin blanc;	100 paniers véritable huile de Plagniol;
80 do curaçao supér.	
50 do marachino de;	50 caisses cuisines au vinaigre.
175 do liqueurs assort.	

500 paniers anisette assortie, fine, surfine et parfumée.

100 caisses eau de fleur d'oranger;
100 do absinthe suisse;
100 do peppermint;
100 livres vanille supérieure. 3 ju—15

EN débarquement du navire John Holland, venant de Bordeaux :
50 barriques vin rouge;
50 barils vin blanc, à vendre par
X LAMBERT,
20mai 62, rue des Magasins

VENTES DE CE JOUR.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Jeune Orpheline.

SAMEDI 14 juin 1851, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,
MARIE, créole d'environ 7 ans, très [illegible] et garantie sous tous les rapports.
Conditions : Comptant.
Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public. [illegible]

Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR WIL. TAYLOR, 88, rue Gravier.

SAMEDI 14 juin, à 10 heures, il sera vendu son magasin, No [illegible] rue de Chartres, [illegible] de bottes et brodequins [illegible]

Un lot de MARCHANDISES sèches, vendues pour compte de qui il appartiendra. 12 juin—2t

Cinquante actions de la Compagnie du Rail-Road Pontchartrain.

PAR J A BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 14 courant, à midi, à l'Arcade Banks, pour compte du propriétaire, actuellement en Europe,

50 actions de la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain. Conditions, comptant.

Ces actions sont reconnues être actuellement de celles qui offrent le plus d'avantage. L'augmentation des recettes est de 84 pour cent au dessus de celles de l'an dernier. 12 juin

Buggy et petits chevaux mexicains.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

SAMEDI 14 courant, à onze heures et demie, il sera vendu à l'encan, en face de l'Arcade, rue des Magasins,

Un très joli BUGGY, avec brancards et coussins et tous les harnais. Aussi, deux petits chevaux nains, du Mexique, bien dressés pour les harnais doubles ou simples. Aussi, un superbe cheval de selle, d'environ 7 ans.

Les personnes qui désireraient faire une bonne acquisition à bon marché, feront bien de venir cette vente, attendu qu'elle se fera sans limite, le propriétaire partant pour l'Europe.

Conditions :—comptant. 12 juin

Vente sans réserve de 46 lots de terre agréablement situés, pour résidences d'été, à Biloxi.
PAR S. GUINAULT,

IL sera vendu samedi 14 juin 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

15 lots de terre faisant face au bord de mer, à peu de distance de l'hôtel de Mme Prados.

31 lots situés à Back Bay, Biloxi, parfaitement situés pour des résidences de familles; les titres sont parfaits.—Voir les plans à la Bourse.

Conditions—1|4 comptant et la balance à 6 & 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Actes pardevant F Percy, notaire public. 10ja

Eaux-de-vie ! Eaux-de-vie !
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.,

SAMEDI 14 juin 1851, à 5 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, en face de la Monnaie,

26 quarts eau-de-vie Connilée et Martin, 4me pe.
25 octaves do do do do.
En débarquement du navire Ontario, venant de Bordeaux.

Conditions à la vente. 11 juin

VENTES A L'ENCAN.

Domestiques de maison, cuisinière, etc.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

LUNDI, 16 juin 1851, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les esclaves suivans :

DALIZE, négresse âgée d'environ 50 ans, cuisinière.
ELSEY, mulâtresse âgée d'environ 48 ans, blanchisseuse et repasseuse.
CATHERINE, quarteronne âgée d'environ 25 ans, domestique de maison.
Ensemble ses deux enfans, ALFRED, âgé d'environ 5 ans et une petite fille âgée d'environ 4 ans.
CLARISSE, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
VICTOR, mulâtre âgé d'environ 13 ans.
JULES, mulâtre âgé d'environ 11 ans.
Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant A Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 jn

Vente importante.

IL sera vendu jeudi 19 courant, à 10 heures A. M., sur l'habitation de R. C. Nichols, dans la paroisse St-Jacques, 101 esclaves appartenant à la dite habitation, parmi lesquels se trouvent des esclaves de valeur, connaissants parfaitement la culture de la canne, il y a un bon forgeron et ingénieur ; des tonneliers, charpentiers, sucriers, maçons capables de monter les chaudières, etc.

Tous ces esclaves à l'exception d'un très petit nombre, sont créoles ou sont venus très jeunes dans ce pays.

Conditions :—Comptant.—Mais l'acheteur aura le privilège de prolonger le paiement d'un à cinq ans en payant un intérêt de huit pour cent par an.

J. B. OBY.
Paroisse St-Jacques, 7 juin 1851 11 juin

Propriétés de valeur.
Succession de Mary C. Morgan.
PAR J. L. CARMAN & Co.
L. D. CARMAN, Encanteur.

EN VERTU d'un ordre du Juge de la Cour du 5e District Judiciaire de l'État de la Louisiane, daté du 14 mars 1851, il sera vendu à l'Arcade Banks dans la rue des Magasins, le samedi 21 juin 1851, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Un lot de terre situé dans la rue Gravier, entre les rues St-John et St-Peter dans la Municipalité No 2 de cette ville, et mesurant 25 pieds 6 pouces face à la rue Gravier, sur 93 pieds de profondeur, ensemble avec une maison briquetée entre poteaux.

2o—Trois lots de terre situés dans le faubourg Delord de la Municipalité No 2 de cette ville, et désignés par les Nos 271, 272 et 273 d'après un plan fait par B Delafield, arpenteur, daté mars 1832 et déposé au bureau de G. R. Stringer, ci devant notaire public en cette ville. Les dits lots se joignent et mesurent chacun 25 pieds de face au Florida Landing, entre les rues Magnolia et Vine, sur 170 pieds de profondeur, mesure anglaise, ensemble toutes les améliorations qui se trouvent sur les dits lots.

3o—Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, dans cet État, dans l'ilet compris entre les rues Magazins, Troisième, Live Oak et Quatrième, et formant une portion du lot désigné par le No 24, d'après un plan fait par Mulhausen, voyer, le 23 décembre 1844 et désigné comme plan No 1 dans le livre de plan de D J Ricardo, ci-devant notaire public; le dit lot mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Troisième, sur 93 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

4o—Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, désigné par un plan fait par Boisson, voyer, daté du 5 mars 1832 et déposé au bureau de G R Stringer, ex-notaire public, comme No 7, dans l'ilet No 36. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa, sur 134 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 6, et 136 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 8. Conditions—La moitié comptant, la balance à 12 mois de crédit, en billets avec endossement et portant hypothèque sur la propriété. Les actes de vente aux frais des acquéreurs.

29 mai—21,3,7,14,21

Propriétés de valeur dans la rue St James.
Succession de Madeleine Augustin, alias Casanave, f. c. l.
PAR J. L. CARMAN & Co.
JAMES L. CARMAN, ENCANTEUR.

EN vertu d'un ordre de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, à la date du 8 mai 1851, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en cette ville, samedi le 21 juin 1851, à midi, pour le compte de la succession de la dite Madeleine Augustin alias Casanave f c l, décédée, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, dans l'ilet compris entre les rues St James, St Jean Baptiste, Market et Pacaniers, et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St James, sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, mesure américaine; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions :—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue; lesdits billets porteront 8 pour cent d'intérêt s'ils ne sont pas payés à l'échéance.

L'acte de vente pardevant A. Abat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
20 mai, 20m3,7,14,21

Succession de Andrès Kerkhan.
PAR J. L. CARMAN & Co.

SAMEDI le 21 juin 1851, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en cette ville, en vertu d'un ordre de la 3me Cour de District de la Nlle-Orléans, à la date du 9 de mai 1851, les propriétés suivantes :

1o—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, laquelle portion fait partie du lot No 7 du l'ilet No 17, et mesure, mesure américaine, 30 pieds (plus au moins) de face à la rue St-Bartholomé, entre les rues Magasins et Constance et sur 190 pieds de profondeur.

2o—Trois lots de terre, situés à Carollton dans la paroisse de Jefferson en cet État, et désignés par les Nos Un, Deux et Trois de l'ilet No 38, lequel ilet est de forme triangulaire, et est borné par les rues Cyr, South Line et Fourteenth ; les dits lots sont d'une mesure irrégulière.

Conditions :—Comptant.

Les actes devente pardevant W. Monaghan, notaire public, aux frais des acquéreurs.
29mai—20,7,14 21

Vente par ordre de Cour pour opérer un partage de propriété.
PAR J. A. BEARD & MAY, C

IL sera vendu à l'encan, le mercredi 25 juin 1851, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'hon. John C Larue, juge de la 1re Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 mai 1851 :

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste Marie, dans la municipalité No 2, dans l'ilet numéro 25, borné par les rues Canal, Derbigny, Jackson et Roman, et désigné par le No 23, d'après un plan fait par Joseph Pilié, arpenteur. Le dit lot mesure 27 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes—Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages de quatre appartements, une cuisine à étage, et une écurie dans le fond pouvant contenir sept chevaux.

2—Cinq lots de terre situés dans le faubourg Franklin, dans l'ilet borné par les rues Magistrat, Vertu, Mandeville et Marigny. Les dits lots sont désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, d'après un plan tiré par La Surgi, le 18 mai 1836 et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, notaire public. Les dits lots mesurent comme suit : le No 16 forme l'encoignure des rues Magistrat et Marigny et mesure 31 pieds 11 pouces face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Magistrat. Les Nos 17, 18, 19 et 20 mesurent 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Magistrat et une profondeur de 124 pieds 6 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite : Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété—Et pour les autres propriétés : Un cinquième comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés, et, dans le cas où les dits billets ne seraient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à 8 pour cent par an. Les actes de ventes seront passés pardevant G Lugenbuhl, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26mai—28,4,14,24

Succession d'Arnold Brdin.
PAR P. E. TRICOU.

EN vertu de deux ordres de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dates le 28 février et le 28 mai 1851, il sera vendu le lundi 30 juin 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la propriété ci après décrite et l'esclave ci-après nommé, savoir :

1o—Un lot de terre situé en cette ville, rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant vingt quatre pieds 5 pouces de face à la dite rue des Ursulines, sur une profondeur de cent deux pieds 9 pouces ; ensemble la jolie maison haute en briques, portant le No 92, et cuisine haute en briques.

2o—John, nègre âgé d'environ 42 ans.
TERMES ET CONDITIONS.

Pour la propriété, un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endossement; pour l'esclave, un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. Tous les billets seront garantis par hypothèque, et, en cas de non-paiement à leur échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 mai—7,14, 21 et 30juin

Graines Fraiches de Jardinage.

LE soussigné vient de recevoir d'Europe et du Nord, un bel assortiment de graines de saison, et consistant de :

Radis, [illegible]
Carottes, [illegible]
Laitues, [illegible]
Endive (chicorée), [illegible]
Choux Fleurs qualité supérieure.

Les graines de jardinage de la récolte de 1851 seront expédiées de Philadelphie au fur et à mesure de leur maturité.

Les jardiniers et autres acheteurs pourront se procurer à bas prix,
D MAUPAY, 67, rue Gravier
24 avril près la rue du Camp

VENTES DE CE JOUR.

PAR [illegible] & Co.
[illegible] Encanteur.

IL sera vendu samedi [illegible] 14 juin, à 10 heures, à son magasin [illegible] 10 caisses toile [illegible]

Bons Domestiques.
PAR VALETON & BARNETT.

IL sera vendu samedi prochain 14 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Acte de vente par devant A. Boflett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
10 juin—10,11,12,13,14.

Propriétés de valeur dans la Première Municipalité.

PAR J. M. WEYMOUTH, Encanteur.

IL sera vendu samedi 14 de juin 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

Un ilet de terre situé au faubourg Jackson, borné par les rues Conti, Bienville, Bernadotte et St-Patrick, contenant 28 lots (de 1 à 28 inclusivement) mesurant 300 pieds de face à la rue Conti et 311 pieds de face aux rues Bernadotte et St Patrick mesure anglaise.

Conditions libérales que l'on fera connaître au moment de la vente. 10 juin

Vente de bons domestiques, pour clore des intérêts communs.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 14 juin 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis :

Clothilde, négresse âgée d'environ 18 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse assez bien, un peu cuisinière, bon domestique et bon sujet.

Charlotte, âgée d'environ 26 ans, avec son fils Henry, d'environ 9 ans, Charlotte est excellente cuisinière, bon sujet.

Mathilde, fille de Charlotte, négresse d'environ 18 ans, bonne domestique de maison, gardienne d'enfans, faisant un peu de tout; elle a une glande au dessous de la joue.

Ces esclaves sont garantis sous tous les rapports.

Conditions :—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Actes pardevant O de Armas Not. Pub. 10 juin

Vente pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 14 juin 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

La négresse ELIZA, créole, parlant le français et l'anglais, âgée d'environ 28 ans, et son enfant George, âgé d'environ 8 ans; bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, très vive, n'étant vendue que pour cause de départ.

Acte de vente par devant F. Percy, notaire public.
Conditions—Comptant. 12 juin

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

SAMEDI 14 courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis :

La négresse PHILIS, âgée d'environ 41 ans, parfaite cuisinière, attaquée de rhumatisme, ce qui ne l'empêche pas de faire son ouvrage. Elle est particulièrement recommandée.

Acte de vente par devant A. Boudousquié, notaire public.
Conditions—Comptant. 12 juin

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE MEUBLES — SANS RESERVE.
PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI 16 courant, il sera vendu, à quatre heures P. M. dans la maison en briques à trois étages, située rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne :

L'ameublement complet de la dite maison, consistant en : meubles, rideaux, tapis de Bruxelles et d'Ingram, matelas en crin et en mousse, glaces, argenteries. Vente positive.

Conditions—Comptant. 14 juin—6

BEAU MOBILIER.
Vente pour cause de départ.
PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

LUNDI 16 juin, à 10 heures A. M., il sera vendu rue de l'Esplanade, entre les rues Condé et Levée :

Un joli ameublement, consistant en lits, armoires, fauteuils, chaises, sophas, tables à manger, dotables, toilettes, lavabos, glaces, rideaux, ornemens de cheminée, &c.

Conditions—Comptant. 14ja

Succession de Pedro Pillot.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, en vente publique, samedi 19 juillet 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, savoir :

ELIZABETH, négresse, âgée d'environ 23 ans, ensemble ses deux enfans jumeaux Joe alias General Taylor, Louis alias Major Bliss, âgé de 2 ans et demi, Dorothée, négresse, âgée d'environ 32 ans.

L'acte de vente par devant Joseph Cuvillier, notaire public.
Conditions—Comptant 14 juin—4

Aux entrepreneurs, vitriers, &c. &c. glaces françaises pour vitriers, portes, fenêtres, &c.

PAR N. VIGNIÉ, *encanteur.*

JEUDI, 19 juin, à dix heures du matin, il sera vendu, rue Royale, No 103, près la rue Conti, 100 glaces pour vitrières, portes, croisées, etc. de 4 1|2 pieds, 3 1|2 pieds jusqu'à 134 X 1 1|2 pieds, reçus directement de la célèbre fabrique de Montluçon.

Conditions—Comptant. 12 juin

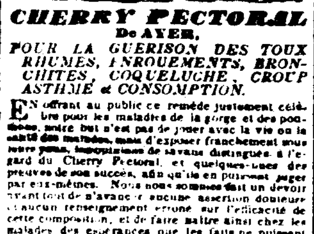

CHERRY PECTORAL
De AYER,
POUR LA GUERISON DES TOUX RHUMES, ENROUEMENTS, BRONCHITES, COQUELUCHE, CROUP ASTHME et CONSOMPTION.

EN offrant au public ce remède justement célèbre pour les maladies de la gorge et des poumons, notre but n'est pas de jouer avec la vie ou la santé des malades, mais d'exposer franchement sous leurs yeux, les opinions de savans distingués, à l'égard du Cherry Pectoral, et quelques-unes des preuves de son succès, afin qu'ils en puissent juger par eux-mêmes. Nous nous sommes fait un devoir envers le public de n'avancer aucune assertion douteuse ; aucun renseignement erroné sur l'efficacité de cette composition, et de faire naître ainsi chez les malades des espérances que les faits ne puissent corroborer.

Plus bas nous citons des preuves de ce que nous avançons, et nous invitons le public à s'en assurer par lui-même, convaincus que ces preuves seront trouvées parfaitement fondées, et que le remède en question est en tout point digne de la plus entière confiance et du patronage de tous.

Lettre du Professeur de Chimie et de matière médicale de Bowdoin College :

"Monsieur,—J'ai tardé à vous accuser réception de votre préparation chimique, jusqu'au jour où j'ai pu constater son efficacité dans ma propre famille, et dans celles de mes amis.

"Maintenant, c'est chose faite, et je le reconnais avec une véritable satisfaction, car j'ai employé votre pectoral soit sur des enfants, soit sur des adultes.

"Je me suis convaincu que c'était, ainsi que les ingrédiens qui s'y trouvent le démontrent, un puissant remède contre le Rhume, la Toux et les affections pulmonaires.

PARKER CLEAVELAND, M. D.
Brunswick, Me. 5 février 1847.

Lettre d'un inspecteur des farines de Hamilton, en cette ville.

Lowell, 10 août 1849.

Dr J C Ayer—J'ai été guéri du plus sérieux rhume que j'aie eu dans ma vie par votre Cherry Pectoral, et je ne manque jamais, lorsque l'occasion s'en présente, de le recommander à mes amis.

Votre serviteur, D D EMERSON

Lisez ce qui suit, et voyez si cette médecine est digne d'être essayée. Ce malade était très faible, et les effets de la médecine sont devenus parfaitement évidents :

Hôtel des Etats-Unis, Saratoga Springs.

Dr. J C Ayer,—Monsieur,—J'ai été affligé d'une douloureuse affection des poumons, et tous les symptômes de la consomption étaient évidens depuis plus d'un an. Je n'avais pu trouver aucune médecine capable d'améliorer mon état jusqu'au jour où j'ai commencé à employer votre Cherry Pectoral. Depuis lors, j'ai été considérablement soulagé, et ma santé a repris peu à peu ses forces. Maintenant, je suis tout à fait bien.

Grâce à votre médecine, j'ai eu la satisfaction de guérir mon ami, le révérend M. Truman, du district de Sumpter, qui avait suspendu ses devoirs paroissiaux par suite d'une sévère attaque de Bronchite.

J'ai le plaisir de vous certifier ces faits, et suis, Monsieur, avec respect, votre serviteur,

J F CALHOUN, de la Caroline du Sud.
5 juillet 1849.

Le CHERRY PECTORAL est préparé et vendu par James C Ayer, Chimiste à Lowell, Mass., et par les Droguistes de toutes les localités.

Se vend chez J. WRIGHT & Co.
No. 151, rue de Chartres, N. Orléans:
4av—3m—4psem—[illegible]

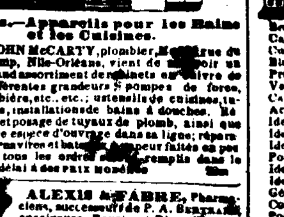

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No [illegible] rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des PRIX MODÉRÉS. [illegible]

ALEXIS & FABRE, Pharmaciens, successeurs de P. A. SERVANT, encoignure Royale et Bienville, font savoir aux consommateurs qu'ils ont repris la fabrication des eaux minérales artificielles.

Ils ont constamment dans la pharmacie, parfumeries et demi-bouteilles, les eaux de [illegible] vichy, etc, etc.

La limonade purgative [illegible] de magnésie, sera toujours préparée [illegible] afin de ne pas manquer [illegible] en droit d'attendre de cet [illegible] agrément.

Les commandes pour la ville et la campagne seront exécutées avec soins et diligence. [illegible]

REÇU par le navire John Holland, de Bordeaux :

7 demi } Eau de Vie fancée, marque
50 quarts } Unitet Propriétors La Rochelle.
50 barils }
10 demi } même marque.
10 quarts }
10 barils }
30 quarts Cognac Pinet, Castillon & Co,
THOMAS PINET & CO,
21mai 27, rue Conti

CIGARETTES de papier de la Havane—5 barils de différentes marques, à vendre par
D. BORNIO, Jr.
20 mai 34, rue Gravier.

VIN DE CHAMPAGNE—100 paniers, du Havre dans les magasins de la Douane, à vendre par
J Y DE EGANA,
1[illegible]mai 47, rue Bienville

DURANT mon absence de cette ville M. Marcos Sieges reste chargé de mes affaires d'après un acte passé pardevant M. Felix Percy, notaire public.
4 juin—6j FRANCISCO MERCADAL.

STEAMERS DU PACIFIQUE—PORTANT LA MALLE.

Pour la Californie et [illegible]—(Par la voie de la Havane et de Chagres.)—Prix réduits.—Le bon steamer CHEROKEE, capt. Windle, à double machine, partira le vendredi 20 juin, à 8 heures du matin :—il se reliera avec les steamers du Pacifique partant de Panama vers le 1er juillet.

Prix du Passage :

Nouvelle-Orléans à Chagres—Salon $70, seconde chambre $60, entrepont $35.

Panama à San Francisco—Salon $230, seconde chambre $200, entrepont $125.

Pour passage, s'adresser à
ARMSTRONG, HARRIS & Co, Agents.
2 juin 108, rue des Magasins

Pour Galveston (Texas).

Le magnifique steamship fin marcheur PAMPERO, capt. Wells, commencera ses voyages réguliers pour le port ci-dessus, mardi le 10 courant, partant du wharf, vis à vis la rue Girod, à 9 heures précises A. M.

Il sera prêt à recevoir du fret samedi 7.

Le Pampero a de superbes emménagements pour les passagers, il continuera ses voyages comme paquebot régulier. Pour fret ou passage, s'adresser à
ARMSTRONG HARRIS & Co,
3n 108, rue des Magasins

POUR NEW-YORK.
Ligne de steamers entre New-York et la Nouvelle-Orléans—Les steamers neufs, élégans et à double machine, UNION, (1500 tonneaux), capitaine T. B. Budd, et WINFIELD SCOTT, (2000 tonneaux), capitaine [illegible] Couillard, composant cette ligne, partiront de New-York et de la Nouvelle-Orléans, le 1er et le 15 de chaque mois à trois heures P. M. de New-York et à 9 h. A. M. de la Nouvelle-Orléans, excepté quand les dates fixées tomberont un dimanche, dans ce cas les steamers partiraient le lundi. Ces steamers devront partir comme suit :

De la Nouvelle-Orléans.
LE WINFIELD SCOTT, le jeudi 15 mai.
L'UNION, le lundi 2 juin.
De New-York.
L'UNION, le jeudi 15 mai.
LE WINFIELD SCOTT, le lundi 2 juin.

Ces steamers ont été construits avec le plus grand soin et rien n'a été épargné pour leur donner la solidité, la vitesse et le confort.

Pour fret ou passage pour le Winfield Scott, s'adresser à DAVIS, BROOKS & Co, New York
Pour le steamer Union, à
SPOFFORD, TILESTON & Co, New York
A la Nouvelle-Orléans, chez
2avril BABCOCK & PENNELL, 90 Commune

Deux voyages par semaine.
Pour Balize, Passe du Sud-Ouest, Forts et ports intermédiaires, le vapeur G. T. DOSWELL, Capitaine A. Lanoux partira tous les samedis à 10 heures du matin et sera de retour en ville le lundi soir.

Pour le Canal Rappelet.—Le Doswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin et sera de retour en ville le jeudi soir.

Le Doswell ayant été acheté à cet effet, continuera cette navigation pendant toute la saison. S'adresser, à bord, au pied de la rue St Louis, ou à
MINTURN & ANDERSON, 21, Poydras.
BRAND, ADAMS & Co.
4nov 53, Vieille Levée

Pour Marseille—Le paquebot de New-York fin voilier MEDIATOR, capitaine F B Bonens, ayant tout son chargement engagé partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, ainsi qu'un bon ruff sur le pont pouvant contenir 20 passagers d'entrepont. Pour passage, s'adresser à bord ou à
JOHN O WOODRUFF & Co,
14 jn 108 rue des Magasins

Pour Liverpool — Le navire fin voilier JOHN HANCOCK, cap. Levensaler ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira bientôt. Pour balance de fret, s'adresser à H V BAXTER,
79, rue de la Commune

Pour passage, ayant de bonnes accommodations à la cabine et à l'entrepont, s'adresser au capitaine, à bord, poteau No 24, Seconde Municipalité
6juin

POUR MARSEILLE OU GENES—Le brick **Luiziana**, capt. Cepelino, du fret de 700 balles de coton, prendrait du fret pour un des ports ci-dessus.
S'adresser à DOMINIQUE LANATA
6juin 9 et 16, rue Jefferson

POUR LA HAVANE.—Le brick P. SOULE, avantageusement connu sous tous les rapports, capt. M. Smith, ayant une partie de son fret engagé, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage et ayant de beaux emménagements, s'adresser à
S DE VISSER & CO,
2 juin 26 Vieille Levée

POUR SAN-FRANCISCO.
Ligne régulière de la Californie.

La barque neuve SALEM, capt. Hobart ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu.

Ce navire a été construit exprès pour ces voyages et l'on pense qu'il fera de courtes traversées. Il peut recevoir 8 ou 10 passagers à la chambre et est parfaitement pourvu des objets nécessaires.

Pour fret ou passage s'adresser à
BECOMB & VOORHIES,
24 av 15 rue Tchoupitoulas

POUR LIVERPOOL.—Le navire nouveau et fin voilier SALLIE FEARN, capt. Chs Oues, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord partira bientôt. Pour balance de fret s'adresser à
H V BAXTER, 79 Commune

Pour passage, ayant de bonnes accommodations à la cabine ainsi qu'à l'entrepont, s'adresser à bord au capitaine, poteau 33, 2e Municipalité. 13 jn

POUR NEW-YORK.
Ligne Stanton.
PAQUEBOTS POUR LA NLLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

LA ligne est composée des navires suivans :
Navire St-Charles, capitaine C. Hillard
" Hero, " [illegible]
" Huron, " J. J. White
" Clifton, " J. Ingersoll
" John G. Coster, " J. G. Turner
" Columbo, " C. H. Gerst
" Bay State, " L. V. [illegible]

Ces paquebots sont tous de première classe, tirent très peu d'eau. Ils remorqueront en montant et descendant le fleuve, et partiront au jour qu'ils l'auront annoncé. Les cabines de ces navires ont de beaux emménagemens et sont commandées par des capitaines d'une grande expérience dans cette navigation. Rien ne sera négligé pour l'accommodation des chargeurs ainsi que pour le bien-être et le confort des passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. N. [illegible] & Co.,
Encoignure Lafayette et Magasins.
ou à T. P. STANTON,
10 ms 56, rue du Sud, New-York

Marchandises Sèches.
Toileries.

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes :

Toiles d'Irlande 4|4 sans apprêt;
do do pour taies d'oreiller
do do à draps 8 à 6, 10 et 12|4
Ouvres damassés pour nappes et 11|4
Nappes damassées, en toutes grandeurs,
Serviettes do
do et services toile à barres rouges.
Ouvré œil de perdrix, ouvre de Russie,
do dit Huchaback,
Toiles de Paris et batiste,
Mouchoirs batiste, dans tous les genres.
Coutil uni, blanc et écru
do fantaisie, un grand assortiment
Toiles du Nord,
Ginga et fil d'épreuve;
Brins fil pour moustiquaire.

Aussi—Un grand assortiment d'autres marchandises, convenables pour la saison, et que nous offrons au public à des prix modérés,

BARRIERE, LACAPERE & CO,
24m 20, rue de Chartres

Aux magasins d'Albert et Tricou
37, rue de Chartres, et encoignure Royale et St-Louis

REÇU et en débarquement, un nouvel assortiment de chapeaux, savoir :

POUR HOMMES—Chapeaux de soie, castor et casimir.

POUR DAMES—Capottes et amazones, castor gris et noir.

POUR ENFANS—Un joli choix de casquettes et chapeaux. Le tout confectionné à Paris, sous la surveillance d'un des associés, M. T. J. Albert.

Qu'on oublie pas que nous avons aussi une manufacture de chapeaux parfaitement installé encoignure Royale et St Louis, ou chacun peut avoir un chapeau fait exprès à sa convenance, aussi bien que dans les meilleures manufactures de Paris et New-York.

Aux marchands de la ville et de la campagne. Nous venons de recevoir un large assortiment de chapeaux de Campêche.

do de Panama.
do d'Italie, Suisse et Montagne.
AUSSI—Feutre gris et noirs.
Matelots, Tyroliens, Flambards, Union, etc.
ALBERT & TRICOU,
37 rue de Chartres et encoig. Royale et St-Louis
2 jan

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils offrent à des prix excessivement bas :

Barèges laine unis et imprimés, de soie chiné, grenadine paysé à carreaux de soie, soieries noires de toutes les qualités, jaconat français haute nouveauté, do anglais, organdie, brillanté, batiste d'Écosse, toiles du Nord unis, à carreaux et à raies, dessinées mille raies, do à carreaux, chambray, mousseline suisse et anglaise belle qualité, mousseline brodée pour mantelets, do à raies satinées pour robes, do à petits carreaux, à raies, do mouchetée, nansou, coton batiste, percale, mull mull, batiste en pièce, rideaux brodés, mousseline pour moustiquaires brochée, damassée et à guipure, bon fil, à carreaux, do uni, blanc et écru, manches brodées, cols mousseline brodés, manchons batiste brodés et festonnés, do unis pour hommes, femmes et enfants, voilettes noires et blanches, voiles de barège, do gaze, de toutes les couleurs, toiles à drap 10|4, 11|4, 12|4, 13|4, toiles de Paris, linge de table, damassé et autres, bas de soie, de filoselle et fil d'Écosse, cas et chaussettes qualités assorties, bretelles pour hommes et enfans.

Un assortiment complet de parfumerie, etc. etc.
RILLIEUX & REGGIO,
10 mars 232, Bourbon

Par le navire *Clifton*, venant d'arriver de New-York, un grand assortiment d'articles de **droguerie**, &c, parmi lesquels se trouvent ceux ci-dessous, à vendre à très bas prix chez le soussigné :

Alun en poudre et entier en barils
Poudre de Terramerita ou curcuma en idem.
Fustet, bois jaune haché, en idem.
Campêche de St Domingue, id.
Brésil et Santal rouge, id.
Carbonate de soude pour blanchisseuses, id.
Colle forte et coupe rose verte, id.
Blanc d'Espagne et rouge de Venise, id.
Prussiate de potasse et vitriol bleu.
Vermillon de Chine et d'Angleterre.
Carmin depuis le No 8 jusqu'à 40.
Acide sulfurique ou huile de vitriol en touries.
Idem nitrique et muriatique en idem.
Idem tartrique et bi-carbonate de soude.
Idem citrique et oxalique cristallisés.
Poudres de Seidlitz, grandes boites.
Idem de Soda, petites boites.
Idem de Levain, idem, idem.
Gélatine française pour blanc manger.
Colle de poisson de Cooper id. id.
Poudre de pierre ponce à polir les meubles.
Emery No 1 à 4 et en poudre fine.
Sandaraque anglaise et américaine.
Lapentine d'Evan et de Chambre.
Idem pour les gencives et dent.
Speculums en métal à 2, 3 et 4 valves et en verre.
Seringues à l'usage vétérinaire.
Idem en métal et en verre, assorties, &c. &c.
A. A. PEYCHAUD,
12mai 108, rue Royale

PILULES de Vallet;
Pâte pectorale de Regnaud;
do do Degenetais;
Sirop de Lamouroux, de du Briant;
Pilules de Frank, de Vichi;
Elixir antiglaireux de Guillié;
Pommade de [illegible];
Peaux blanches;
Bouchons pour jarres; liège en planches;
Huile d'amande douce, du do amère, essentielle,
&c. &c. en débarquement et à vendre par
H BONNABEL, Droguiste,
28 mai rue Tchoupitoulas, enc. Natchez

NOUVEAU SYSTÈME DE VIDANGES A LA POMPE,
AVEC DÉSINFECTION.
TRIHALLE, [illegible]eur,
OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, No. 9, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

[illegible] ce système avec celui [illegible] opérer par le moyen [illegible] sont tout simplement [illegible] compris de la désinfection [illegible] à ce qu'il a emporté de leurs domiciles [illegible]

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO,
RUE ST.-CHARLES, No. 28.
3sept—1an